

Fonds Agro-Industrie : faciliter la mobilisation de financements privés par les PME au Burkina Faso

L'accès au financement est un défi majeur rencontré par les petites et moyennes entreprises (PME), particulièrement dans le monde rural. Le Fonds Agro-Industrie (FAI), mis en place au Burkina Faso en 2013 dans le cadre du Programme Croissance Économique dans le Secteur Agricole (PCESA), a pour but d'offrir une réponse à ces enjeux et de stimuler les chaînes de valeur agricoles en facilitant l'accès au financement des opérateurs économiques. Retour sur un dispositif au montage opérationnel original.

La problématique du financement des PME implique de considérer les relations d'affaires entre les institutions de financement (IF) et les entreprises. Or, ces relations sont complexes et basées le plus souvent sur une information imparfaite et incomplète, que ce soit sur les projets portés par les PME, la certification de leurs états financiers ou bien les méthodologies adoptées par les IF pour traiter les demandes de crédit.

Réduire l'asymétrie d'information et la perception du risque

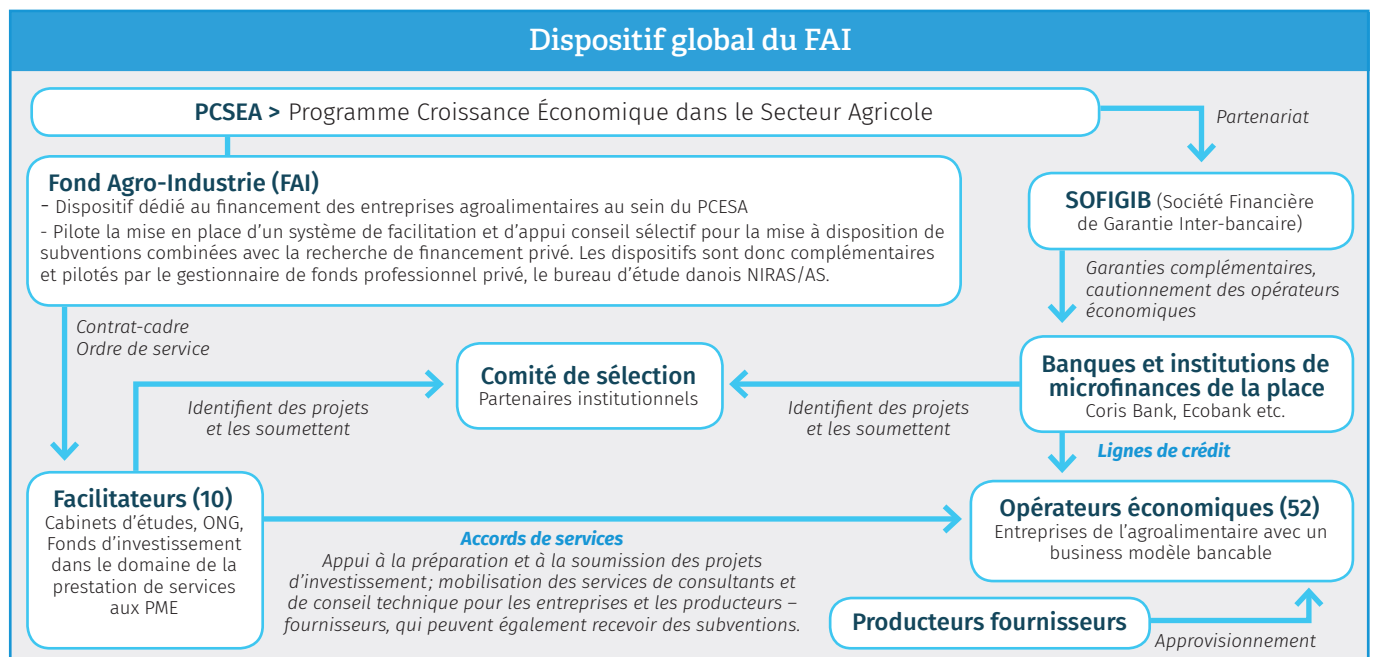
C'est pour répondre à ces contraintes que le FAI a développé un dispositif original d'accompagnement des PME de l'agro-alimentaire afin de faciliter la mobilisation de financements privés, permettre un dialogue

entre les parties prenantes et créer un climat de confiance réciproque.

De 2013 à 2017, la mise en œuvre du projet du PCESA était focalisée sur le financement des très petites entreprises et des inter-professions à travers l'élaboration de plans d'affaires à soumettre aux institutions financières. Seulement 5 filières étaient ciblées (bétail viande, karité, maïs, niébé et gomme arabique) et la zone d'intervention couvrait 5 régions. La gestion du projet était assurée par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), structure associative d'appui, de conseil et d'aide à la création d'entreprise. Le montage financier permettait un appui direct aux projets grâce à des lignes de crédit d'un montant de 5 milliards de FCFA mis en place auprès de deux banques, la CORIS BANK International et ECOBANK Burkina.

Un changement d'approche en 2017

Une évaluation conduite en 2016 a montré des limites en matière d'impact et d'accessibilité aux financements car très peu d'entreprises avaient réussi à en mobiliser auprès d'institutions, elles-mêmes n'ayant pas forcément adapté leur méthode d'analyse du risque aux spécificités du monde agricole. Le programme a changé d'approche, de dimension et a élargi sa portée. D'une part, le ciblage du financement a été réorienté, passant de toutes petites entreprises à des entreprises moyennes et a mis l'accent sur des projets bancables qui intègrent des réseaux de producteurs-fournisseurs. L'envergure des entreprises accompagnées (avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 30 millions de FCFA) ainsi que le nombre critique de fournis-



Source : Rapport final de capitalisation du FAI, juin 2021

seurs et producteurs à la base du projet sont considérés comme des conditions permettant d'avoir un effet d'entraînement plus important sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour accroître sa portée, le projet s'est ouvert à l'ensemble des filières (sauf le maillon production dans le coton) et aux 13 régions du Burkina Faso.

D'autre part, des structures de facilitations, des sociétés privées, des ONG spécialisées en intermédiation d'opérations bancaires et des fonds d'investissement, ont été introduites. L'ensemble des banques et des institutions de microfinance de la place ont été associées. Les facilitateurs contractualisent avec le FAI pour leur appui conseil en tant qu'intermédiaires travaillant déjà dans le marché. Ils accompagnent le promoteur à la mise en œuvre du budget et à la mobilisation du financement privé, leur rôle est donc central dans le dispositif. L'ensemble de ces différents piliers a permis au FAI de développer un système de facilitation et d'appui conseil sélectif basé sur la mise à disposition de subventions combinées avec la recherche de financement privé pour stimuler leurs capacités de développement. Les dispositifs sont donc complémentaires et fonctionnent en synergie: ils sont entièrement sous la responsabilité du gestionnaire professionnel privé du FAI, le bureau d'étude danois NIRAS. L'État intervient sur l'ancrage institutionnel du Fond.

À terme, trois types de subventions et un fonds de garantie

Les projets validés par le comité de sélection bénéficient de trois types de subventions: pour les activités de conception du dossier de crédit; pour le renforcement des réseaux d'approvisionnement des entreprises; pour le financement de projets verts via une subvention à coût partagé (50 % avec l'opérateur et plafonné à 75 millions FCFA).

De plus, en complément du dispositif du FAI, le PCESA a également développé un partenariat avec la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB). Son intervention consiste à apporter des garanties complémentaires sous forme de cautionnement aux opérateurs économiques bénéficiant de l'appui du FAI, notamment des entreprises peinant à les mobiliser. De façon pratique, les dossiers approuvés par la SOFIGIB sont acheminés à la banque avec un préaccord de garantie pour demander le financement. Lorsque les dossiers sont approuvés par la banque, la SOFIGIB envoie une notification formelle de garantie et un contrat de cautionnement est signé avec la banque; un tableau d'amortissement du crédit et un reporting pério-

dique permettent à la SOFIGIB de suivre le remboursement du crédit, les incidents survenus sur le compte et les actions mises en œuvre pour le recouvrement. 71,43 % des facilitateurs ont eu recours à la garantie de la SOFIGIB prouvant ainsi l'utilité de ce système complémentaire.

Des résultats au-delà des attentes

La mise en œuvre du FAI a permis à 46 entreprises sur les 50 accompagnées de mobiliser des financements privés. Au total, 11,8 milliards de FCFA ont été mobilisés par les entreprises et leurs fournisseurs pour une cible de fin de projet de 7,740 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 152,5 %. Cette performance s'explique par le dynamisme des entreprises sur certaines filières et dont les besoins d'investissement et de renforcement de leurs fonds de roulement étaient très importants. Ainsi, aux termes du projet, la filière karité a mobilisé 29,4 % des financements, l'anacarde 22,3 %, la filière maïs 19,0 % et la filière riz 7,9 %. Sur la filière karité par exemple, un projet d'installation d'une unité industrielle pour la transformation du karité à Bobo-Dioulasso a mobilisé à lui seul un financement de près de 3 milliards.

Impact sur les systèmes agro-alimentaires territorialisés et les producteurs

Stimuler l'achat de produits locaux et renforcer les capacités des opérateurs économiques et de leurs réseaux d'approvisionnement pour avoir un impact positif sur le système alimentaire est un objectif central du programme. Aujourd'hui, on constate que 59 % des entreprises accompagnées ont commencé avec la commercialisation de produits, mais continuent leur développement par la transformation. On assiste donc à un retour sur investissement significatif car la transformation, en améliorant la qualité des produits, crée de la valeur ajoutée, répond à une demande et génère une diversification des besoins qui, à terme, peut stimuler la croissance des transactions de produits locaux. C'est sur cet axe que le renforcement des réseaux d'approvisionnement par le FAI joue un rôle essentiel. Au Burkina Faso, la demande pour les produits agricoles locaux a augmenté de 23 % entre 2018 et 2019 et les PME accompagnées par le FAI y ont contribué: la valeur d'achat des produits agricoles burkinabè achetés par ces entreprises est passée de 10,6 milliards à 13,06 milliards de FCFA sur la même période.

31205 producteurs ont été touchés par le projet (pour la fourniture d'intrants, d'équipements, de formation...). Les filières maïs, riz, karité concentrent plus de 75 % des pro-

ducteurs fournisseurs des projets accompagnés. Sur la filière anacarde, l'appui à la mise en œuvre d'outils numériques au niveau des zones de collecte des coopératives accompagnées a permis d'améliorer les relations contractuelles avec le client.

Un dispositif à répliquer, en tenant compte des leçons apprises

Le PCESA a pris officiellement fin le 30 juin 2021 dernier. Le FAI a été relancé pour une deuxième phase d'une durée de 5 ans, toujours sous tutelle du ministère de l'agriculture. Le mécanisme innovant développé va se poursuivre avec quelques améliorations, notamment la création d'un comité de présélection des projets, la réduction de l'apport du promoteur pour avoir accès au fonds vert. Par ailleurs, plusieurs facilitateurs et projets accompagnés dans le cadre du FAI ont été sélectionnés par le Projet d'Agriculture Contractuelle et de Transition Écologique (PACTE) financé par l'AFD, la KfW, l'UE et l'État burkinabè. Le modèle a été source d'inspiration également pour le projet Sahel Finance for Resilience (Sahel F4R), porté par l'USAID.

Plusieurs défis conjoncturels sont à prendre en compte pour l'avenir: la dégradation de la situation sécuritaire empêche le suivi d'opérateurs dans certaines régions et la pandémie de Covid-19 a également compliqué la mise en œuvre des projets. Au niveau du montage, la marge d'amélioration se situe aussi au niveau des facilitateurs qui font parfois preuve de lenteur pour justifier des montants mis à leur disposition, ou bien au niveau des bénéficiaires qui ont parfois du mal à comprendre les modalités de crédits. ■

Wothuan Benjamin Bicaba



bbicaba75@gmail.com
Expert en suivi/évaluation du FAI

EN SAVOIR PLUS :

<https://www.fai.bf/>

Retrouvez également l'étude de cas réalisée par Inter-réseaux sur le secteur privé dans les filières agro-alimentaires au Burkina Faso : <https://bit.ly/30BExxe>

¹ Le PCESA est financé par le royaume du Danemark, l'Union Européenne (UE) et l'État burkinabè respectivement de 33,3 milliards de F CFA, de 3,6 milliards et de 8,325 milliards de FCFA. Il a pour objectif de contribuer à une augmentation de la productivité, des valeurs ajoutées et des revenus agricoles et ainsi de favoriser la croissance économique et la réduction de la pauvreté.